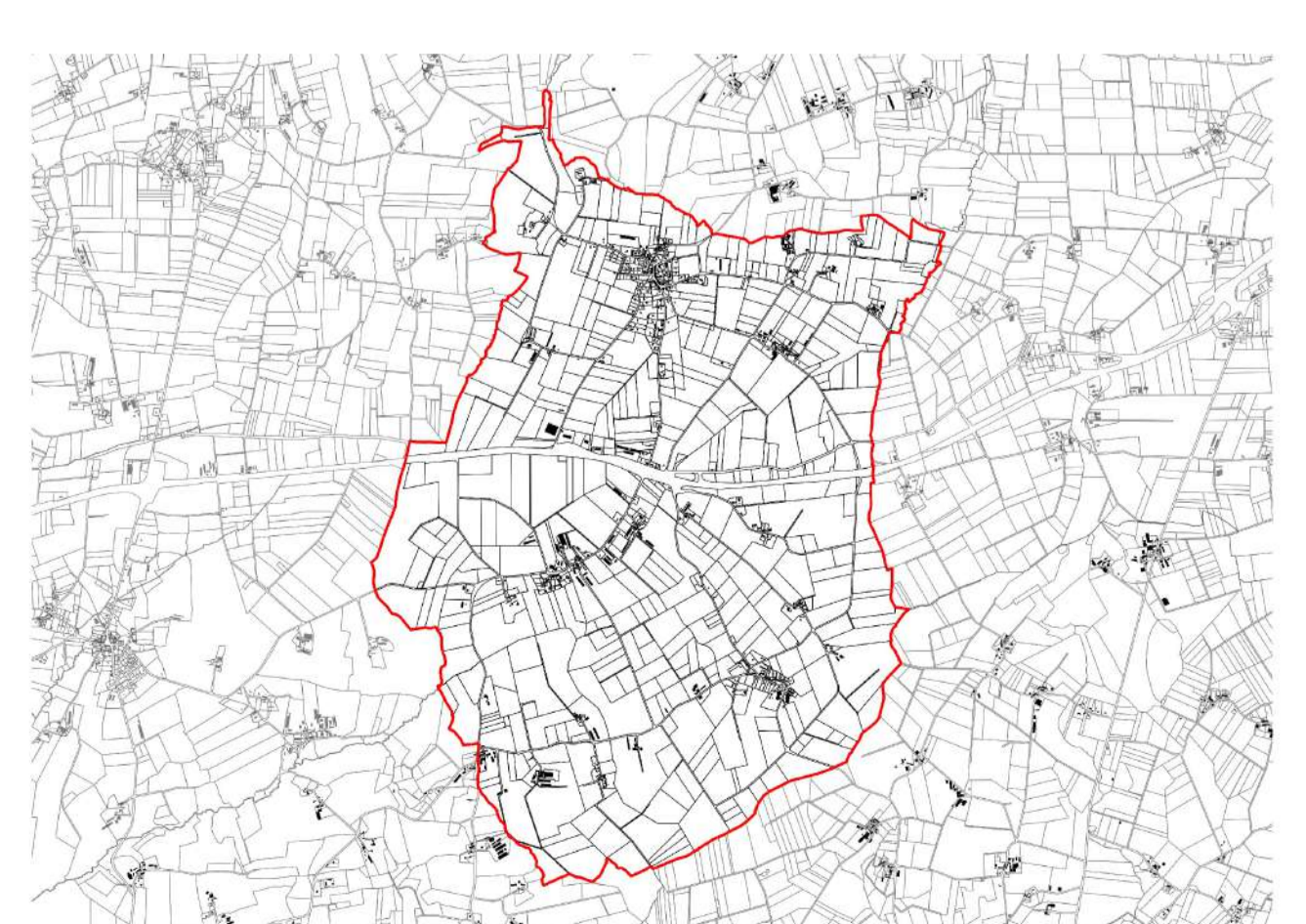


**CARTE COMMUNALE**  
**COMMUNE DE BULEON**  
**document graphique**



Echelle 1/5000 ème  
 Approuvée le 22 / 01 / 2018



**Légende**

— Limites cadastrales

**Le zonage de la Carte Communale :**

- Les zones constructibles à destination d'habitation
- Les zones constructibles à destination d'activités économiques
- Les zones agricoles et naturelles

- Bois protégés au titre de l'article L111-22 du Code de l'Urbanisme (inventaire réalisé en 2016)
- Linéaire bocager protégé au titre de l'article L111-22 du Code de l'Urbanisme (inventaire réalisé en 2016)
- Arbres remarquables protégés au titre de l'article L111-22 du Code de l'Urbanisme (inventaire réalisé en 2016)
- Zones humides (inventaire actualisé en 2016)
- Cours d'eau (inventaire actualisé en 2016)
- Bande de protection autour des cours d'eau (35 mètres) au titre de l'article L111-22 du Code de l'Urbanisme
- Zone de protection au titre de l'archéologie
- Marge de recul RN24 (100 mètres)
- Marge de recul pour les routes départementales (35 mètres)
- Classement sonore RN24 (250 mètres)
- ★ Servitude de protection des monuments historiques inscrits